

UNE NÉGO EN 3 TEMPS

La CFDT a revendiqué l'augmentation de la part patronale du ticket restaurant à son montant maximum prévu en 2024, soit **7,18€**, au lieu de **5,79€** aujourd'hui.

1

L'Ucanss a proposé une augmentation de la part patronale du ticket restaurant pour la porter à 6,50€.

La CFDT a exprimé sa colère avec la proposition employeur contraire à l'engagement que le président du Comex avait pris de porter la part patronale du ticket restaurant au plafond de 2023 soit 6,91€.

L'ensemble des organisations syndicales a porté la même demande et une suspension de séance a eu lieu à la suite de cette annonce.

2

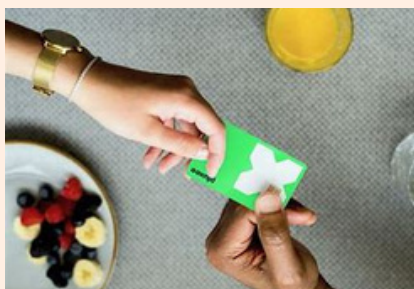
Après de nombreux échanges, l'Ucanss a annoncé une nouvelle proposition qui porte la part patronale du ticket restaurant à 6,91€.

L'ensemble des organisations syndicales a décidé de porter les revendications suivantes :

- ➔ Que l'Ucanss retourne vers le Comex pour obtenir la revalorisation de la part patronale du ticket restaurant à 7,18€,
- ➔ La négociation d'un accord qui suivra automatiquement les augmentations du plafond de la part patronale du ticket restaurant.

A la suite de cette suspension de séance, l'Ucanss nous a indiqué qu'elle porterait nos demandes auprès du Comex.

A CE JOUR, NOUS SOMMES TOUJOURS DANS L'ATTENTE D'UNE RÉPONSE DE L'UCANSS



Flashez pour plus d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite adhérer